

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE N°05 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 JUILLET 2022

La séance est ouverte à 18H00 sous la présidence de Monsieur le proviseur.

Le quorum étant atteint, M. DEROUIN remercie les 14 membres présents et excuse les membres absents.

### **Secrétariat de séance :**

Monsieur HAD assure le secrétariat de séance.

### **ORDRE DU JOUR (ODJ) :**

#### **1 – ORGANISATION GENERALE :**

- Organisation du service durant les vacances d'été
- Règlement Intérieur

*Information*  
*Décision*

#### **2 – ORGANISATION ET ACTIVITES PEDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES :**

- Bilan de l'orientation
- Organisation prévisionnelle de la rentrée 2022
- Principes de répartition de la DG 2022
- IMP
- Principes de constitution des classes & groupes
- Organisation de la rentrée scolaire
- Projets pédagogiques 2022-2023

*Information*  
*Décision*  
*Décision*  
*Décision*  
*Décision*  
*Décision*  
*Décision*

#### **3 – GESTION MATERIELLE ET FINANCIERE :**

- Contrats et conventions
- Recrutements AED
- Crédits pédagogiques – répartition du BOP 141
- Sorties et voyages
- Prélèvement sur fonds de roulement

*Décision*  
*Information & Décision*  
*Décision*  
*Décision*  
*Décision*

#### **4 – QUESTIONS DIVERSES**

Une fois l'ODJ présenté, M. DEROUIN propose de répondre d'abord aux questions diverses posées par les représentants des enseignants :

## QUESTIONS DIVERSES

- 1/ Le Lycée Pierre BOURDAN accueillera-t-il des stagiaires à la rentrée, et si oui, pour quels horaires et discipline(s)?
- 2/ Les conseils de classe et d'enseignement étant passés, pouvez-vous nous fournir un TRMD actualisé? Nous indiquer le nombre d'élèves par niveau, spécialité et option?

### Réponses faites en séance

## ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 MARS 2022

M. DEROUIN propose ensuite d'adopter le procès-verbal du conseil d'administration du 22 mars 2022.

### Adoption du PV du CA du 22 mars 2022 :

**Vote :**                    Votants : 14                    Pour : 13                    contre : 0                    abstention : 1

Avant d'aborder les différents points prévus à l'ODJ, M. DEROUIN souhaite la bienvenue à M. CASTAN en qualité de *personne qualifiée* au sein du conseil d'administration (CA) du Lycée Pierre BOURDAN (LPB).

## I – ORGANISATION GENERALE

### ❖ ORGANISATION DU SERVICE DURANT LES VACANCES D'ETE

Fermeture du **mardi 13 juillet au soir** et réouverture le **mercredi 24 août au matin**.

La rentrée des classes est prévue le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

### ❖ REGLEMENT INTERIEUR (Cf. Annexe 1)

M. DEROUIN informe les membres du CA que le règlement intérieur a été modifié.

Les modifications concernent notamment les points suivants :

- le nombre des repas possibles au ticket pour les élèves externes ;
- le rangement des chambres ;
- le nombre d'activités extérieures hebdomadaire pour chaque élève interne.

Une *charte sur l'hygiène*, sous forme de tableau est insérée dans le règlement intérieur (RI).

Elle définit le rôle de chacun : élèves, parents, personnels de la vie scolaire et agents d'entretien.

M. DEROUIN précise qu'un *état des lieux* sera mis en place afin de prévenir et limiter les dégradations matérielles.

Loup BERCHE représentant des élèves pose une question concernant le nombre limité des repas pour les élèves externes.

M. DEROUIN répond que le nombre des repas autorisés pour les externes passe d'un repas par semaine, à deux.

M<sup>me</sup> CLAVAUD-GAS demande si l'établissement continuera d'accueillir certains étudiants à l'internat ?

M. DEROUIN répond que l'accueil des étudiants en difficultés financières dépend du reliquat des places disponibles, celles-ci étant prioritairement attribuées aux lycéens.

Les étudiant(e)s accueilli(e)s en internat seront soumis au règlement de l'internat.

M. DEROUIN propose de passer au vote :

**Vote :**                    Votants : 14                    Pour : 14                    contre : 0                    abstention : 0

**ACTE n°6/95 rendu public pour affichage**

## II – ORGANISATION ET ACTIVITES PEDAGOGIQUES ET EDUCATIVES

### ❖ BILAN DE L'ORIENTATION

Bilan PARCOURSUP (Cf. Annexe 2) :

M. DEROUIN indique que la fin de PARCOURSUP est prévue pour le 15 septembre 2022.

Il précise avoir sollicité les services compétents du rectorat afin de permettre aux élèves issus de la filière technologique de formuler des vœux PARCOURSUP pour intégrer les BTS proposés au sein du LPB.

Bilan d'orientation seconde :

Sur un vivier de 206 élèves :

- 7 redoublent ;
- 141 passent en première générale ;
- 20 élèves ont quitté l'établissement.

Loup BERCHE exprime son étonnement : il constate en effet que la spécialité *histoire de l'art* n'est pas proposée dans toutes les académies.

### ❖ PRINCIPES DE REPARTITION DE LA DG 2022 (Cf. Annexe 3)

M. DEROUIN rappelle qu'en début d'année 2022, la DG se composait de 850 HP et 104,87 HSA.

Le maintien de l'enseignement en lettres classiques à hauteur de 9H ainsi que le retour de l'enseignement dans le tronc commun de 1,5H en mathématiques pour les élèves qui le souhaitent, abondent la DG prévisionnelle de la façon suivante : **862 HP et 114,87 HSA.**

La répartition des groupes par spécialité est présentée par M. DEROUIN aux membres du CA.

M. DEROUIN indique que des ajustements seront possibles dans les jours et les semaines à venir.

M<sup>mes</sup> VEDRENNE et DELABESSE, représentantes du personnel enseignant déplorent qu'on propose aux membres du CA de voter une répartition inachevée.

M. DEROUIN répond que c'est le cas dans la majorité des établissements car de nombreuses variables imposent des ajustements de dernière minute.

Il fait toutefois remarquer que la plupart des demandes des enseignants ont été retenues et satisfaites, notamment 2 groupes STMG au CDI.

Les représentants du personnel enseignant font remarquer qu'ils auraient souhaité avoir communication des données de la DG *préalablement* au conseil d'administration afin d'en prendre connaissance et de l'étudier.

M. DEROUIN répond que la DG évolue constamment en fonction aussi des éléments qui lui sont communiqués et qui influent sur la répartition adaptée en conséquence.

Le principe de la répartition de la DG 2022 est soumis au vote :

**Vote :**            **Votants : 14**            **Pour : 7**            **contre : 0**            **abstention : 7**  
**ACTE n°6/98 rendu public pour affichage**

**M<sup>me</sup> RENAULT, représentante des parents d'élèves quitte la séance à 19h20.**

**Le nombre de membres présents passe à 13.**

❖ **IMP (Cf. Annexe 4)**

M. DEROUIN présente le tableau de répartition des Indemnités pour Mission Particulières (IMP).  
Il propose que cette répartition soit réétudiée pour l'an prochain.

**Vote :**                    **Votants : 13**                    **Pour : 13**                    **contre : 0**                    **abstention : 0**  
**ACTE n°6/96 rendu public pour affichage**

❖ **PRINCIPES DE CONSTITUTION DES CLASSES & DES GROUPES**

M. DEROUIN indique que les classes de 1<sup>ère</sup> sont composées de **28 triplettes de spécialités**.

Pour éviter que les classes ne soient trop hétérogènes, les spécialités et les options sont réparties sur un maximum de classes.

❖ **ORGANISATION DE LA RENTREE SCOLAIRE**

M. DEROUIN présente l'organisation de la rentrée scolaire 2022 :

- Accueil des 2<sup>ndes</sup> le 1<sup>er</sup> septembre et installation des internes le matin avant 9H ;
- 14H00 accueil des 1<sup>ère</sup> et terminale ;
- L'emploi du temps de toutes les classes sera opérationnel dès le vendredi 02 septembre ;
- Vendredi 02 septembre : accueil des BTS.

M. DEROUIN indique que la réunion d'information des parents de 2<sup>nde</sup> est prévue le vendredi 09 septembre.  
Pour les classes de 1<sup>ère</sup>, la réunion est programmée le vendredi 16 septembre.

Le premier CA se réunira aux environs de la mi-septembre 2022.

❖ **PROJETS PEDAGOGIQUES 2022-2023**

M. DEROUIN souligne la richesse des projets pédagogiques et remercie l'ensemble des équipes pour leur engagement.

- Projet SVT ;
- Théâtre ;
- Entraînement au grand oral (*concours d'éloquence*) ;
- Mangas ;
- Tous au théâtre ;
- Accueil d'artistes...

**III- GESTION MATERIELLE ET FINANCIERE**

❖ **CRÉDITS PÉDAGOGIQUES – RÉPARTITION DU BOP 141 (Cf. Annexe 5)**

M. DUPLESSIS Adjoint-Gestionnaire Agent-Comptable du Lycée présente le tableau de ventilation des crédits globalisés, d'un montant de 721,00 €.

Il propose également de réaffecter 915,15 € des reliquats sur les droits de reprographie aux manuels scolaires.

**Vote :**                    **Votants : 13**                    **Pour : 13**                    **contre : 0**                    **abstention : 0**  
**ACTE n°6/84 rendu public pour affichage**

## ❖ CONTRATS ET CONVENTIONS

M. DUPLESSIS présente aux membres du CA les conventions jointes à la convocation.

Il indique que la présentation de la convention prévue avec l'Espace Mendes FRANCE est reportée :

- Convention DSDEN pour l'année civile 2022,
- Convention avec J.FAVARD.

**Vote :**                    **Votants : 13**                    **Pour : 13**                    **contre : 0**                    **abstention : 0**

**ACTE n° 6/88 rendu public pour affichage**

**ACTE n° 6/90 rendu public pour affichage**

## ❖ RECRUTEMENTS AED

11 AED sont prévus avec une stabilité des effectifs

La dotation en AED du Lycée est diminuée de 0,5 ETP.

**Vote :**                    **Votants : 13**                    **Pour : 13**                    **contre : 0**                    **abstention : 0**

**ACTE n° 6/97 rendu public pour affichage**

## ❖ PRÉLÈVEMENT SUR FONDS DE ROULEMENT

M. DUPLESSIS explique que le prélèvement de cette année est conséquent à cause de l'augmentation de différentes charges (*électricité, gaz, fournitures et produits d'entretien*).

Un prélèvement de 54 000.00 € est proposé pour couvrir le R2 2 du réseau de chaleur (*entretien*) suite à la signature l'an dernier d'un avenant à la demande de la Région.

En 2021, la Région a versé une subvention d'environ 45 000€ couvrant la totalité des factures correspondantes.

La Région Nouvelle-Aquitaine s'était engagée par écrit à verser une subvention pour couvrir les frais d'entretien du réseau de chaleur. Cet engagement avait conditionné la signature dudit avenant par le lycée.

Cette année les frais d'entretien du réseau sont estimés à 54 000€.

La Région NA demande pourtant à l'établissement de prendre en charge la totalité de cette somme sur ses fonds propres.

MM. DEROUIN et DUPLESSIS regrettent le revirement de positionnement de la collectivité qui, malgré son engagement écrit, demande à l'établissement de prendre en charge financièrement ce montant dont le prélèvement sur fonds de roulement ampute sévèrement les réserves de l'établissement.

La décision de la Région pourrait être interprétée comme la sanction d'une gestion saine et vertueuse de l'argent publique **(Cf. Annexe 6)**.

Les représentants des personnels enseignants et d'éducation présentent une déclaration lue en séance par M<sup>me</sup> VEDRENE **(Cf. Annexe 7)**.

**Vote :**                    **Votants : 13**                    **Pour : 10**                    **contre : 0**                    **abstention : 3**

**ACTE n° 6/94 rendu public pour affichage**

## ❖ SORTIES ET VOYAGES

M. DUPLESSIS présente le budget des différentes sorties et voyages programmés pour l'année scolaire 2022-2023 :

- Voyage au ski ;
- Mangas ;
- Tous au théâtre (PEJ) ;
- Les informés de LPB ;
- Sortie géologique des terminales en LOZERE ;
- Sortie géologique des premières dans les ALPES ;
- Résidence d'artistes, option théâtre.

**Vote :**                    **Votants : 13**                    **Pour : 13**                    **contre : 0**                    **abstention : 0**

**ACTE n°6/85 rendu public pour affichage**

**ACTE n°6/92 rendu public pour affichage**

**ACTE n°6/91 rendu public pour affichage**

**ACTE n°6/87 rendu public pour affichage**

**ACTE n°6/93 rendu public pour affichage**

**ACTE n°6/86 rendu public pour affichage**

**ACTE n°6/89 rendu public pour affichage**

A 20H11, l'ODJ étant épuisé, M. DEROUIN remercie les membres du conseil d'administration et lève la séance.

Le Secrétaire de séance,



Mustapha HAD

Le Président,



Olivier DEROUIN

# ANNEXES

**ANNEXE N° 1** : RÈGLEMENT INTÉRIEUR ACTUALISÉ

<https://acrobat.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:d83076af-be17-3a96-96f4-5cbb6968fb38>

**ANNEXE N° 2** : TABLEAU « BILAN PARCOURSUP »

<https://acrobat.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:6bb70e98-7f1f-3d28-92a5-0b3e68f39dcd>

**ANNEXE N°3** : TABLEAU « PRINCIPE DE RÉPARTITION DE LA DG 2022 »

<https://acrobat.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:56272008-4845-3384-b5fd-86166f3b9a12>

**ANNEXE N°4** : TABLEAU DES « IMP »

<https://acrobat.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:46406fc3-f6c5-30a6-8b48-dfe9808ab5ea>

**ANNEXE N° 5** : TABLEAU DE « VENTILATION DES CRÉDITS »

<https://acrobat.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:8ad78885-fd17-318f-95f9-0e1c6177cbbe>

**ANNEXE N°6** : PRÉLÈVEMENT SUR FONDS DE ROULEMENT

<https://acrobat.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:f25dd48d-8f2a-3310-ba2a-d3beaa968ad7>

**ANNEXE N°7** : DÉCLARATION SNES-FSU

<https://acrobat.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:8310958a-b0a6-3754-9643-6ced8c202772>